

# Communiqué de presse

Sous embargo jusqu'au 6 septembre 2022 - 09H30 heure française (07H30 UTC)

## S&P Global PMI® France Secteur de la Construction

### L'activité a de nouveau reculé dans le secteur français de la construction, les nouveaux contrats ayant affiché leur plus fort repli depuis dix-huit mois en août

#### Points clés

Le nombre de nouveaux chantiers a affiché sa plus forte baisse depuis un an et demi

Les pénuries de matériaux ont continué d'exercer de fortes pressions sur les coûts des entreprises

Les perspectives d'activité se sont repliées à leur plus faible niveau depuis octobre 2020

Les données PMI continuent de souligner la faiblesse du secteur français de la construction en août. Le recul de l'activité s'est en effet accéléré au cours du mois, tendance ayant résulté d'une nouvelle baisse des nouveaux contrats obtenus par les entreprises, la plus forte depuis dix-huit mois.

Les entreprises de BTP françaises cherchant à réduire leurs dépenses, le volume des achats et les effectifs ont également diminué en août. Parallèlement, les prix des achats ont de nouveau fortement augmenté, cette hausse résultant en partie du maintien des pénuries de matières premières et matériaux de construction.

La confiance a chuté à son plus faible niveau depuis octobre 2020, tendance reflétant l'inquiétude croissante des entreprises face à l'augmentation de leurs dépenses d'exploitation et à l'évolution de la demande au cours des douze prochains mois.

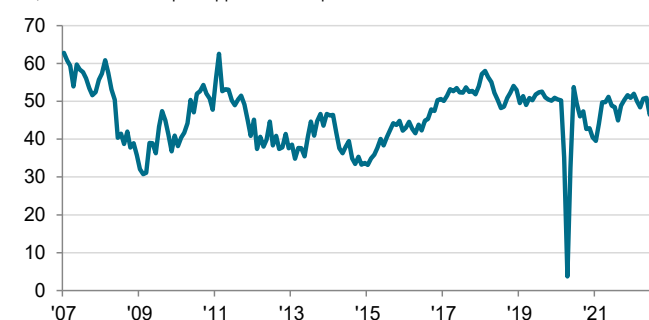
L'indice PMI® pour le secteur de la construction – calculé à partir d'une question unique posée à un panel de répondants et portant sur leur niveau effectif d'activité par rapport au mois précédent – s'est établi à 48,2 en août contre 48,6 en juillet. Il s'est ainsi maintenu sous la barre du 50,0 qui délimite la croissance de la contraction pour signaler un troisième repli mensuel consécutif de l'activité du secteur français de la construction. Le taux de contraction s'est en outre redressé par rapport au mois précédent.

Selon les données sectorielles, ce sont les constructions de logements ainsi que les travaux publics et d'infrastructure qui ont tiré à la baisse l'activité globale en août. Les constructions de locaux à usage industriel et commercial sont quant à elles reparties à la hausse, après six mois consécutifs de contraction.

Le nombre de nouveaux contrats obtenus par les entreprises de BTP françaises a diminué en août, marquant ainsi un cinquième repli mensuel consécutif de la demande. La contraction des nouveaux chantiers a en outre affiché son rythme le plus élevé depuis dix-huit mois.

La détérioration de la demande a par ailleurs conduit les entreprises à limiter leurs dépenses en août. Elles ont ainsi diminué le volume de leurs achats pour la première fois depuis un an, l'activité achats ayant enregistré son plus fort taux de contraction depuis février 2021, et ont procédé à la plus forte

■ Indice de l'activité globale du secteur de la construction  
cvs, >50 = croissance par rapport au mois précédent



Source : S&P Global.

Les données ont été recueillies du 12 au 31 août 2022.

#### Commentaire

Joe Hayes, Senior Economist à S&P Global Market Intelligence, commente ainsi les derniers résultats de l'enquête :

« La dégradation des performances du secteur français de la construction s'est accentuée en août, la contraction des niveaux d'activité s'étant accélérée au cours du mois. La détérioration de la conjoncture du secteur a été exacerbée par la plus forte baisse des nouveaux chantiers des entreprises de BTP françaises depuis un an et demi, tendance reflétant l'impact de la hausse des taux d'intérêt et du manque croissant de visibilité économique sur le niveau des investissements.

Signe que les entreprises de BTP françaises se préparent à affronter des mois difficiles, l'activité achats est repartie à la baisse au cours du mois et la contraction de l'emploi s'est accélérée. Les répondants à l'enquête ont en effet indiqué avoir réduit leurs effectifs en réponse à la faiblesse de la demande tandis que la baisse du volume des achats s'explique par la flambée des coûts de nombreuses matières premières.

De fait, le maintien anticipé des fortes tensions inflationnistes et les prévisions de hausses des taux d'intérêt ont fait chuter les perspectives d'activité à leur plus faible niveau depuis octobre 2020, les entreprises de BTP françaises se disant désormais pessimistes quant à leurs volumes d'activité à douze mois. »

réduction de leurs effectifs depuis dix-neuf mois.

Le recours à la sous-traitance a de nouveau diminué en août, tendance ayant coïncidé avec une accélération de la hausse des tarifs de sous-traitance, une nouvelle détérioration de la qualité des prestations offertes ainsi qu'une baisse de la disponibilité des sous-traitants.

Les données de l'enquête mettent en évidence une nouvelle détérioration des performances des fournisseurs en août. Toutefois, la baisse de la demande d'intrants ayant contribué à atténuer les pressions sur les chaînes d'approvisionnement, les délais de livraison ont enregistré leur plus faible hausse depuis janvier 2021.

Malgré l'affaiblissement de la demande et les signes d'atténuation des tensions sur les chaînes d'approvisionnement, les répondants ont signalé une nouvelle flambée de leurs coûts, attribuée notamment à l'augmentation des prix de l'énergie et de certaines matières premières. Le taux d'inflation des prix des achats s'est en outre légèrement redressé par rapport à juillet.

Enfin, les perspectives d'activité des entreprises de BTP françaises se sont orientées à la baisse en août. Le degré de pessimisme a en outre atteint son plus haut niveau depuis octobre 2020, l'annulation de projets de construction et le niveau élevé de l'inflation ayant pesé sur le moral des répondants.

- Indice de l'activité de constructions résidentielles
- Indice de l'activité de constructions commerciales
- Indice de l'activité de génie civil

cvs, >50 = croissance par rapport au mois précédent



Source : S&P Global.

## Contacts

Joe Hayes  
Senior Economist  
S&P Global Market Intelligence  
T: +44-1344-328-099  
[joe.hayes@spglobal.com](mailto:joe.hayes@spglobal.com)

Sabrina Mayeen  
Corporate Communications  
S&P Global Market Intelligence  
T: +44-7967-447-030  
[sabrina.mayeen@spglobal.com](mailto:sabrina.mayeen@spglobal.com)

Si vous ne souhaitez plus recevoir les communiqués de presse de S&P Global, veuillez envoyer un email à l'adresse suivante : [katherine.smith@spglobal.com](mailto:katherine.smith@spglobal.com). Pour consulter notre politique de confidentialité, cliquer [ici](#).

### Méthodologie de l'enquête

L'Indice PMI® pour le secteur de la construction français est élaboré par S&P Global à partir des données recueillies tous les mois auprès d'un panel d'environ 150 entreprises du secteur de la construction. Le panel est stratifié selon la taille de l'effectif, chaque industrie étant pondérée en fonction de sa contribution au PIB. L'enquête a commencé en septembre 2000.

Les données sont recueillies en milieu de mois. Les réponses à l'enquête rendent compte de tout changement intervenu au cours du mois par rapport au mois précédent. Pour chaque variable de l'enquête, nous calculons un indice de diffusion qui correspond à la somme des réponses positives et de la moitié des réponses indiquant un "sans changement". Ces indices varient entre 0 et 100, une valeur supérieure à 50,0 indiquant une hausse globale de la variable étudiée tandis qu'une valeur inférieure à 50,0 traduit une baisse. Les indices sont corrigés des variations saisonnières.

Indice titre de l'enquête, l'indice de l'activité globale est un indice de diffusion élaboré à partir d'une question interrogeant les entreprises participantes sur l'évolution de leur niveau d'activité par rapport au mois précédent. L'indice de l'activité globale est comparable à l'indice de la production du secteur manufacturier et à l'indice de l'activité commerciale du secteur des services. S'il est occasionnellement qualifié d'indice PMI sur le secteur de la construction, il ne s'apparente toutefois pas à l'indice PMI du secteur manufacturier.

Les indices ne sont pas corrigés après leur publication. La révision occasionnelle des facteurs d'ajustement saisonnier peut toutefois entraîner une modification des séries désaisonnalisées.

Pour de plus amples informations sur la méthodologie de l'enquête PMI, veuillez contacter [economics@ihsmarkit.com](mailto:economics@ihsmarkit.com).

### Droits de propriété

Les droits de propriété intellectuelle attachés aux données figurant dans le présent document sont détenus en pleine propriété ou sous licence par S&P Global. Toute utilisation non autorisée, incluant, et sans que cette liste ne soit limitative, la reproduction, la distribution, la transmission ou tout autre mode de représentation des données, sans autorisation préalable de S&P Global, est interdite. La responsabilité de S&P Global ne saurait être engagée en raison du contenu de ce rapport et de l'information qu'il présente ("données"), des erreurs, inexactitudes, omissions ou retards dans les données, ou de toute action entreprise sur le fondement du présent document. S&P Global ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des dommages, particuliers, directs ou indirects, pouvant résulter de l'utilisation des données. Purchasing Managers' Index® et PMI® sont des marques commerciales de Markit Economics Limited ou sont utilisés sous licence par Markit Economics Limited et/ou ses sociétés affiliées.

Les informations figurant dans le présent document sont publiées par S&P Global Market Intelligence et non par S&P Global Ratings qui est une division autonome de S&P Global. La reproduction des informations, des données et tout autre partie du document, sous quelque forme que ce soit, sans autorisation écrite préalable de S&P Global est interdite. S&P Global, ses sociétés affiliées et ses fournisseurs (« fournisseurs de contenu ») ne garantissent pas l'exactitude, l'adéquation, l'exhaustivité, la ponctualité et la disponibilité des informations publiées dans le présent document, et leur responsabilité ne saurait être engagée en raison des erreurs ou omissions y figurant, quelle qu'en soit la cause (négligence ou autre), ou des conséquences résultant de l'utilisation de ces informations. Les « fournisseurs de contenu » ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des dommages, des coûts, des dépenses, des frais légaux, ou des pertes (y compris les pertes de revenus, pertes de profit et manques à gagner) pouvant résulter de l'utilisation de ces informations.